

## Nouvelles locales du jeudi 27 et vendredi 28 mars 2014

@rib News, 28/03/2014 | Education - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a animé une conférence de presse ce jeudi matin pour faire le point sur la situation dans les universités publiques du pays après l'expiration du délai accordé aux étudiants de ces institutions pour se faire inscrire. Selon Joseph Butore (photo), cette période de trois jours, 626 étudiants ont été inscrits à l'université du Burundi sur un total de 13.000 étudiants attendus. A l'école normale supérieure, seuls 21 étudiants ont été inscrits sur un total de 2465 étudiants devraient être inscrits. Ainsi, il conclut que ces chiffres sont très bas et de ce fait, il annonce qu'un délai supplémentaire vient de leur être accordé jusque mardi le 1er Avril 2014. Néanmoins, il introduit une nouveauté en ce que est des étudiants qui peuvent prendre cette inscription. Ainsi, seuls ceux qui n'avaient pas encore terminé les examens des cours ou les stages sont autorisés à se faire inscrire ; les autres qui avaient déjà terminé leur année académique devront attendre les inscriptions comptant pour l'année académique prochaine pour prendre une nouvelle inscription avec les autres. [rtnb/rtr/rpa/bonesha]

- Les délégués des classes à l'université du Burundi et à l'ENS viennent à leur tour de publier un écrit dans lequel ils demandent aux étudiants de rester calmes et de ne pas se laisser emporter par les intimidations de la part des autorités du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'université du Burundi ainsi que celles de l'ENS. Ils leur rappellent que leurs réclamations sont fondées et que par conséquent, ils n'ont pas à s'inquiéter de leur sort. Ils demandent par cet écrit aux autorités de ces institutions de cesser toute forme d'intimidation à l'endroit des étudiants grévistes et de faire libérer tous les étudiants qui ont été arrêtés. Ils demandent aussi à toute personne concernée par cette question de faire un plaidoyer afin que cette question soit traitée par le gouvernement dans l'intérêt des étudiants burundais. Ils demandent en somme aux étudiants d'attendre ce que leurs représentants vont leur dire sur ce sujet. [rpa/bonesha/rtr]- L'appel lancé aux étudiants de l'université du Burundi et de l'ENS pour qu'ils viennent s'inscrire après la prolongation des délais n'a pas été suivi par ces étudiants. En effet, seuls 8 étudiants ont été inscrits ce vendredi à l'université du Burundi et à l'ENS, personne ne s'est présenté. Le représentant des étudiants du Burundi fait savoir qu'ils ne sont pas en train de réclamer l'inscription, mais plutôt la révision du décret pris en vertu de l'ordonnance ministérielle relative au mode d'attribution de la bourse d'étude. Selon Epitace Ndayambaje, le gouvernement devrait tout d'abord cesser les intimidations qu'il est en train d'opérer sur les étudiants via les emprisonnements de certains. Selon lui, le dialogue devrait plutôt être privilégié comme cela est prôné par le président de la République dans ses différents discours. Il trouve également que le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique esquive le dialogue alors que c'est bien lui qui doit aider à résoudre cette question de la bourse des étudiants. Signalons que l'activité de l'inscription a été centralisée au service des étudiants de l'université du Burundi et non dans les instituts et facultés comme cela était auparavant. [rtnb]- Le porte-parole du parti CNDD trouve que le président de la République a violé la constitution du Burundi en prenant le décret concernant la réorganisation de la bourse des étudiants. Selon François Bizimana, l'article 159,7° de la constitution place les questions en rapport avec l'éducation dans les domaines réservés à la loi et de ce fait, il conclut que cette décision devrait être prise par une loi votée par le parlement et promulguée par le président de la République. Il demande que ce décret soit annulé pour que le processus normal de mise en place des lois soit observé en cette matière. Il ne comprend pas non plus l'attitude des parlementaires face à cette question. Selon lui, les députés devraient avoir déjà convoqué le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour qu'il explique la situation aux élus du peuple conformément à l'article 159 de la constitution. Il termine en affirmant que les 20 milliards dont l'université a besoin pour couvrir la bourse des étudiants ne peuvent pas manquer sur un budget de plus de 1.400 milliards que le gouvernement prévoit d'utiliser lors de l'exercice 2014 alors même que cet argent proviendra des impôts et taxes payés par les parents de ces élèves. Il demande donc à l'Assemblée nationale de plaider pour les étudiants des universités publiques. [rpa/bonesha/rtr/ccib/isanganiro] | Politiques Les professionnels du droit constatent que les déclarations du ministre de l'intérieur concernant la candidature de Pierre Nkurunziza pour la présidentielle de 2015 sont disqualifiantes et fantaisistes puisqu'elles ont été faites par une personne sans compétence à ce sujet. Selon Maître Isidore Rufyikiri, la notion de politique n'a pas de mesure et celui qui fait une déclaration peut être couvert par cette notion du moment qu'il est politicien. Il trouve que soit le ministre a été mandaté par Nkurunziza ou les membres de son parti pour faire une telle déclaration afin de suivre de près ce qui s'en suivrait ; soit que Nduwimana s'est improvisé. Dans ce cas, le président devrait voir si cette déclaration ne lui fait rien et ainsi, il n'agira pas en conséquence. Mais dans le cas contraire, il devrait destituer ce ministre qui se donne le droit d'affirmer que son patron ne lui a pas demandé de faire. [rpa]- Le porte-parole du parti Uprona constate que les déclarations du ministre de l'intérieur concernant la candidature de Nkurunziza à la présidentielle de 2015 ont donné une idée de l'orientation que les membres du parti au pouvoir pourraient donner aux élections de 2015. Thacien Sibomana qualifie l'intervention du parti CNDD-FDD et celle de la présidence de la République de logiques si du moins le ministre Nduwimana s'était invité dans ce débat et trouve aussi que cela aurait créé une sorte de peur au sein de ces instances s'attendant que c'est un juriste qui se donne le droit de faire de telles annonces alors qu'il sait bien qu'il n'a pas le droit de le faire même si cette candidature existerait. Il trouve que cette dénonciation de la part de la présidence serait liée au fait qu'en cas de déclaration de candidature par le président en exercice, ce dernier perd certains pouvoirs et trouve qu'ainsi, le président veut conserver ces pouvoirs jusqu'au moment opportun. Mais, il affirme que personne dans ce pays, y compris Pierre Nkurunziza, n'a le droit de dépasser deux mandats de cinq ans chacun à la tête du pays comme cela apparaît bien dans la constitution et dans les accords d'Arusha. [rpa/rtr]- Rwaswa Agathon trouve que le ministre Nduwimana a fait publiquement une déclaration que les autres Bagumyabanga font en cachette ou dans les coulisses. Cet ancien responsable des FNL constate pourtant un excès de zèle de la part de ce ministre pour peut-être aider les autres à vaincre la peur de soutenir la candidature de Nkurunziza à la présidentielle prochaine. Il demande à tout ce monde de bien lire et interpréter la loi puisque le français dans lequel les lois sont écrites est connu par les autres

politiciens. Il constate aussi que le ministre de l'Intérieur est toujours en train de devancer les autres et que si les autres sont contre lui, il devrait normalement subir les conséquences de cette déclaration. Et comme tel n'est pas le cas, il conclut que le président de la République ainsi que son parti sont engagés dans une procédure de violation flagrante de la loi. Selon lui donc, cette attitude montre bien l'intention du pouvoir de construire un État fantôme qui ne respecte pas la loi. Il demande donc le respect des textes légaux qui sont en vigueur au Burundi et ne pas oser présenter Pierre Nkurunziza en 2015. [rpa/rpa] Justice - Le parti Uprona dirigé par Charles Nditije dénonce des manœuvres qui seraient faites dans le but d'arrêter certains jeunes de ce parti accusés d'avoir trempé dans la tentative d'assassinat du secrétaire général de ce parti, aile de Concilie Nibigira. Selon Thacien Sibomana, il y aurait une liste de 22 jeunes qui ont été dressés dans ce cadre et ils peuvent être arrêtés à tout moment. Il trouve plutôt que ces innocents et seraient tout simplement victimes d'avoir refusé l'instrumentalisation par le camp Concilie via Gaston Sindimwo. Il trouve également que l'objectif est de les faire peur afin qu'ils acceptent de collaborer avec le camp de Concilie pour avoir une importante liste de membres qui pourront participer dans les prochaines réunions de ce parti. Il demande à Gaston Sindimwo de se ressaisir et de ne pas précipiter une tombe pour ses pairs, tombe qui peut, selon lui, ne pas être servie à ceux pour qui il la creuse. Il demande aussi aux OPJ en charge de ce dossier de faire preuve de sagesse et d'intelligence objectives afin que les enquêtes soient menées d'une manière neutre et que la vraie lumière soit mise dans ce dossier. [rpa/rtr/bonesha] Gouvernance - L'OLUCOME annonce qu'il se retire de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics à partir de ce jeudi. Selon le président de cette organisation, ils avaient intégré cet organe il y a 6 ans mais ils n'ont pas pu empêcher des magouilles dans les procédures d'octroi des marchés publics. Il trouve que par conséquent, cet organe ne fait rien pour aider le pays. Gabriel Rufyiri estime donc que les pouvoirs reconnus à cette autorité ne sont pas appliqués et que cela continue de se produire sans espoir de s'arrêter un jour. Il trouve ainsi que l'OLUCOME ne peut pas continuer à cautionner et assister impuissamment aux erreurs faites sciemment sans même l'intention de les corriger et a donc décidé de craquer la porte de cette autorité jugée d'impouvantail. [rpa/rtnb/rtr/bonesha] Sécurité - Une personne a été sauvagement assassinée à coups de machettes sur la colline Rudahinda de la commune Bwambarangwe en province Kirundo la nuit de ce jeudi à vendredi. Selon des sources sur place, il était vers 2h du matin de ce vendredi quand Muhizi, accompagné de son ami tous armés de machettes se sont introduits dans un kiosque du centre de la commune où ils étaient en train de voler des marchandises dans ce kiosque et la population a été alertée de ce vol. Elle est vite intervenue et a pu appréhender la victime qui a été battu mort, alors que l'autre voleur a réussi à prendre le large. L'administrateur communal de Bwambarangwe confirme ce mort et précise que la victime était un voleur qualifié et qu'il avait trois dossiers de vol dans lesquels il était cité. M. Jean Marie Muhirwa dénonce et déplore le comportement de la population de se faire justice et demande que cela cesse. [rtnb]- Attaque à main armée dans la commune urbaine de Cibitoke la nuit de ce jeudi à vendredi sur la 9<sup>ème</sup> avenue. Selon des sources sur place, il était vers 20h30 minutes quand deux personnes armées de fusil et de machette ont attaqué un certain Gasongo vendeur de charbon après avoir foncé sa porte. Après l'avoir blessé à la machette, ils ont ensuite ordonné de les conduire chez son patron et il s'est exécuté. Arrivés là, ils ont aussi foncé sur lui avant de prendre une somme de plus de 2.000.000FBu dont il disposait. La victime a succombé de ses blessures quelques temps après que les malfaiteurs se soient retirés sans être aperçus. La population sous le choc accuse la police de n'être pas intervenue à temps puisque l'incident a eu lieu alors que la circulation était encore intense dans les rues. L'administrateur communal de Cibitoke fait savoir que des réunions vont être multipliées afin de continuer la lutte contre la criminalité dans cette commune. [rtnb]